

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1396)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1468

présenté par
Mme Avia

ARTICLE 53

À l'alinéa 39, après le mot :

« protection »,

insérer les mots :

« mentionné à l'article L. 213-4-1. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence